

<http://snetap-fsu.fr/Remuneration-des-ACEN-Monsieur-Travert-tenez-vos-engagements.html>



Rémunération des ACEN : Monsieur Travert, tenez vos engagements !

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire, CCP nationale -



Date de mise en ligne : vendredi 23 mars 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[lire ici le compte-rendu de la dernière CCP](#)

Le 5 avril, le SNETAP-FSU lors d'une [CCP](#) a défendu cette revalorisation ([lire ici](#))

Le 10 avril 2018, le SNETAP-FSU a remis à Stéphane Travert la pétition en exigeant la tenue de la promesse !

Tandis que le plan « parcours professionnels, carrière et rémunérations (PPCR) » avait pour but, même insuffisamment, de revaloriser le statut de fonctionnaire en mal de reconnaissance, la rémunération des [ACEN](#) n'a - elle - pas été augmentée depuis 2011 !

Nous, ACEN, ACER demeurons donc des agents précaires et déconsidérés, ce qui est absolument inacceptable au vue des exigences de l'administration, de nos nombreuses responsabilités et missions, identiques à celles des titulaires !

Dans certaines disciplines, le ministère peine à recruter, mettant à mal l'offre de formation de l'enseignement agricole. Les coûts de la vie, de logement et de déplacement ne cessent d'augmenter et sont d'autant plus difficiles à assumer que se surajoutent à eux des dépenses propres à la spécificité de notre « statut » : frais de déménagement à répétition, déplacements entre plusieurs lieux de travail ... Autant de problématiques qui pourraient être atténuées par une revalorisation de la rémunération !

Malgré d'incessantes interpellation (audience de Stéphane Travert en juillet 2017, saisine de la direction des Ressources Humaines à de multiples reprises...), aucune décision n'a été officiellement prises en notre faveur (refus en août 2017) sous le fallacieux prétexte du verrou budgétaire qui pourtant n'existe plus lorsqu'il s'agit de promettre des réductions fiscales aux contribuables français les plus riches ! Pour rappel, en 2018, la réduction fiscale de chacun des 150 contribuables les plus aisés représente la somme totale de la revalorisation de notre rémunération proposée en juin 2017 mais rejetée ensuite par Bercy :

La revalorisation des 1500 ACEN = allègement fiscal d'1 contribuable ! Cela nous ne pouvons l'accepter.

Aussi, nous ACEN, ACER, exigeons fermement de monsieur Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture qu'il respecte ses engagements de revoir substantiellement notre grille de rémunération